

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **1**

**OBJET : Compte
administratif 2022
budget annexe Périls**

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi
8 mars s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la présidence de Stéphane
RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Sophie DELAIGUE,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE PERILS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal ;
- **Considérant** l'exécution budgétaire 2022 retracée en application de la nomenclature comptable M.14 pour le Budget ANNEXE PERILS ;
- **Considérant** les résultats pour le budget annexe PERILS ;

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE PERILS

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	19 154,15	G	2 050,00
	Section d'investissement	B	766 368,95	H	766 368,95
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	27 076,09 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	812 599,19	= G+H+I+J	768 418,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	24 529,84	L	24 529,84
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	24 529,84	= K+L	24 529,84
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	46 230,24	= G+I+K	2 050,00
	Section d'investissement	= B+D+F	790 898,79	= H+J+L	790 898,79
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	837 129,03	= G+H+I+J+K+L	792 948,79

CM 14.03.2023

Le Compte administratif 2022 fait apparaître :

Budget PERILS :

Solde cumulé de la section d'investissement	- €
Dépenses d'investissement 2022 restant à réaliser	- €
Recettes d'investissement 2022 restant à réaliser	- €
Solde de la section d'investissement 2022	- €
Solde de la section de fonctionnement 2022	- 44 180,24 €
Solde de l'exercice 2022	- 44 180,24 €



C.M. 14.03.2023

- N°29 -

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget ANNEXE PERILS ;

Stéphane RODIER, Maire, ne participe pas au vote.

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU)

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **Approuve** le compte administratif 2022 du budget ANNEXE PERILS.

La secrétaire de séance,

Annie CHEVALDONNE

le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le



ID : 063-216304303-20230314-230314_29-DE